

LUNETTES DE PROTECTION CHIMIE

Référence : 05390

RESUME

Découvrez les lunettes visiteurs incolores, légères et confortables, idéales pour tout domaine d'activité de type laboratoire. Également optimales lorsque des personnes extérieures se rendent au sein de vos locaux.

Cette paire de lunettes est dotée d'un large champ de vision et de verres anti-rayures. Celle-ci vous protégera les oculaires ainsi que les sourcils de tous risques mécaniques comme des projections.

Ce produit très bon rapport qualité/prix possède un pont nasal confortable ce qui permet un port prolongé. De plus, il possède des ventilations latérales.

Les points forts :

- Conformes à la norme EN 166
- Légères
- Robustes
- Branches aérées

DESCRIPTION

Comment porter et entretenir les lunettes de protection ?

Nous vous recommandons de porter ces lunettes de sécurité en laboratoire ou dans un endroit similaire dès lors qu'un risque de

projection dans vos yeux se présente.

Cette paire de lunette de sécurité monobloc peut être portée directement sur votre visage. Si vous portez des lunettes de vue, il vous est possible de positionner celles-ci en dessous des lunettes de sécurité.

Un trou est prévu à chaque extrémité des branches afin d'y positionner un cordon en cas de besoin.

Quant à l'entretien, nous vous conseillons de nettoyer ces lunettes de sécurité à l'eau chaude et au savon et de les sécher avec un chiffon doux. Ne les nettoyez pas avec un nettoyant chimique ou abrasif. La protection oculaire doit être conservée à l'abri de la lumière, des produits chimiques et des températures extrêmes.

Il est impératif de porter ce type d'équipement de protection individuelle lorsqu'un [pictogramme lunettes de protection](#) ou lorsqu'un [panneau port des lunettes de protection obligatoire](#) sont présents.

Pour stocker vos produits corrosifs, utilisez le [fut métallique 200 litres bleu](#).

Les normes EN 166 et la paire de lunettes de sécurité

Ces lunettes de protection visiteur répondent à la norme EN 166-1F.

La norme EN 166 définit les conditions applicables à la protection des yeux. Cette norme s'applique à tous les types de protection oculaire, couvrant les différents risques pouvant être rencontrés dans l'industrie. Cette norme a été homologuée par le directeur général de l'AFNOR le 20 décembre 2001.

MONTURE ET ÉCRAN :

- 1 : Classe optique
- F : F = Impact à basse énergie : Bille d'un diamètre de 6 mm lancée à 45 m/s (162 km/h)

Caractéristiques des lunettes de protection de travail

Matière des branches : Polycarbonate

Matière des oculaires : Polycarbonate

Couleur : Incolore

Taille : Article sans taille

Poids : 50 g